



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit décembre à , le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 13 décembre 2023

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, Sylvie DUFAU, Véronique DULAU

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Marie-Hélène PALLARES, Jacques DURAND a donné pouvoir à Patrick POSTIS, Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Bernard POCH a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Jean-Marc HAUQUIN

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	21
Pouvoirs	8
Votants	29

N° 20231218-016

PDR - PRIX D'ACHAT DES REPAS DOMICILE ET CRECHES AUX EHPAD

VU la délibération du 27 juin 2017, numéro 2017-06-029, portant sur la fixation des tarifs d'achat des repas

VU la délibération du 19 décembre 2022, numéro 20221219-014 fixant le tarif d'achat des repas pour le domicile aux EHPAD à 6.40€

VU la délibération du 4 septembre 2023, numéro 20230904-008 fixant le tarif d'achat des repas pour les crèches aux EHPAD à 4.22€

Considérant. : l'augmentation du coût des denrées alimentaires, du carburant, des coûts énergétiques des assurances, des emballages et des charges de personnel,

Madame la vice-présidente expose,

Un tarif d'achat correspondant au coût de production du repas est proposé à partir du 1er janvier 2024, pour les usagers de la Communauté des Communes du Pays Tarusate à 6.52€.



Un tarif d'achat correspondant au coût de production du repas est proposé à partir du 1^{er} janvier 2024 pour les crèches à 4.35€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A PROPOSER un nouveau tarif pour l'achat des repas du portage à domicile aux deux EHPAD communautaires à partir du 1^{er} janvier 2024, pour 6.52€ par repas,

ARTICLE 2

A PROPOSER un nouveau tarif pour l'achat des repas pour les crèches aux deux EHPAD communautaires à partir du 1^{er} janvier 2024 pour 4.35€ par repas,

ARTICLE 3

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 4

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 5

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 29 DEC. 2023

La Vice-Présidente
Patricia LOUBERE



Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »